

# DIPLO D'OR BNP PARIBAS 2015

## Règlement du concours

### Article 1 – Objectifs :

L'initiative étudiante Diplo'Mates affiliée à l'EMLYON Business School organise en partenariat avec la BNP Paribas la 1ère édition du concours de rédaction d'articles de géopolitique intitulé «Diplo D'or BNP Paribas 2015». Ce Prix destiné aux étudiants du top 7 SIGEM des Grandes Ecoles de Commerce françaises ainsi qu'aux élèves de classes préparatoires a pour but d'encourager les futurs diplômés à porter un regard sur le monde dans lequel ils sont amenés à évoluer.

### Article 2 – Conditions générales de participation :

Le « *Diplo D'or BNP Paribas 2015* » comporte cinq thèmes d'articles :

- COP 21 : géopolitique de l'environnement
- La place de la France dans les affaires internationales depuis 1980
- Instabilités en Afrique : enjeux à l'horizon 2020
- BRICS : quel avenir pour les grandes puissances émergentes ?
- Iran : conséquences d'un retour sur la scène internationale

### Article 3 – Composition du dossier de candidature en ligne :

Chaque dossier de candidature devra obligatoirement mentionner :

- Le nom de l'établissement dans lequel le candidat étudie
- Le nom et le prénom du candidat
- L'adresse email du candidat
- Le numéro de téléphone du candidat
- Le ou les thèmes que le candidat envisage de traiter
- La mention « je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités »

### Article 4 – Format des œuvres :

Les articles devront porter sur l'un des 5 thèmes présentés article 2. Les articles devront être d'une longueur maximale de 1200 mots.

## **Article 5 – Originalité des œuvres :**

Le contenu des articles présentés doit être entièrement original et le participant doit certifier en être l'auteur selon les modalités des articles 6 et 7. Tout plagiat entraînera une exclusion définitive du concours.

## **Article 6 – Sources :**

En annexe de l'article remis doivent obligatoirement être présentées les sources utilisées par le candidat.

## **Article 7 – Responsabilité :**

Le fait de présenter un article implique de la part du candidat la garantie qu'il en est bien le seul auteur et qu'il dispose du droit de présenter son travail dans le cadre du présent concours. Toute déclaration fautive entraînera automatiquement l'annulation de la candidature correspondante.

## **Article 8 – Dépôt des candidatures :**

Les dossiers des candidats doivent être remplis en ligne à l'adresse suivante : [www.diplo-mates.com](http://www.diplo-mates.com)

Diplo'Mates se réserve le droit de refuser les dépôts de candidature au-delà du 300<sup>ème</sup> dossier déposé.

## **Article 9 – Traitement des candidatures :**

Les documents envoyés selon les modalités des articles 2, 3 et 8 seront transmis à un jury chargé de désigner les lauréats.

## **Article 10 – Jury chargé de désigner le lauréat du « Diplo D'or BNP Paribas 2015 » :**

La phase de délibération sera composée de deux tours :

- Le premier tour sera composé d'un jury Diplo'Mates de 4 membres (sous réserve de modification) qui présélectionnera 20 articles.
- Le second tour sera composé d'un jury d'experts qui sera chargé de définir les 5 lauréats parmi les 20 articles présélectionnés. Les délibérations auront lieu du 4 au 18 janvier 2016 à l'initiative des organisateurs qui auront désigné préalablement le Président du jury. Les décisions du jury sont sans appel.

## **Article 11 – L'information du lauréat :**

Le lauréat sera informé de sa nomination par voie électronique au plus tard 48h après la sélection du jury.

## **Article 12 – Récompenses attribuées aux lauréats et aux participants :**

*(Sous réserve de modification)*

### **a, Le lauréat primé bénéficiera :**

- d'une invitation, transport aux frais de Diplo'Mates, à la cérémonie de remise des prix à l'EMLYON Business School
- d'un certificat attestant de sa victoire
- de lots (sous réserve de modification, actuellement démarchés)
- d'une publication de son article ainsi que d'une mise en avant de ce dernier sur [www.diplo-mates.com](http://www.diplo-mates.com)

### **b, Les deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes lauréats bénéficieront :**

- d'une invitation, transport à leurs frais, à la cérémonie de remise des prix à l'EMLYON Business School
- d'un certificat attestant de leurs positions respectives
- de lots (sous réserve de modification, actuellement démarchés)
- d'une publication de leurs articles ainsi que d'une mise en avant de ces derniers sur [www.diplo-mates.com](http://www.diplo-mates.com)

### **c, Chaque finaliste recevra :**

- un certificat attestant de sa position de finaliste

Seuls les certificats des 5 premiers lauréats pourront être envoyés sous format papier. Les certificats des finalistes seront envoyés par voie électronique. Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions spéciales à certaines contributions.

Chaque prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte.

## **Article 13 – Modalités d'attribution du prix :**

Les prix seront remis lors de la cérémonie de remise des prix dans les locaux de l'EMLYON Business School qui se tiendra entre janvier et avril 2016. Cérémonie à laquelle le lauréat sera invité aux frais de Diplo'Mates et les 4 autres membres du TOP 5 conviés, à leurs frais.

#### **Article 14 – Hypothèse d’annulation :**

Si le lauréat ne souscrit pas aux engagements stipulés dans le présent règlement, son prix sera attribué à la personne venant en second dans le choix du jury ou en troisième si le deuxième renonce à son prix.

#### **Article 15 – Droits d’exploitation des œuvres et de l’image du lauréat à des fins de promotion:**

- Le lauréat confère aux organisateurs à titre gratuit et non exclusif le droit de reproduire et de représenter, sans limitation de zone géographique, de supports et de nombre, à titre uniquement promotionnel pour le lauréat, sur support papier ou numérique, par les moyens de leur choix, le travail primé. Toute diffusion et publication fera mention du/des prénom(s) et du/des nom(s) de la personne.
- La durée de cession de ces droits d’exploitation est de trois ans, à partir de la date de désignation de lauréat. Au-delà de ce premier délai et pour la durée légale de protection de la propriété intellectuelle, le lauréat autorise les organisateurs à reproduire son article dans le cadre d’une compilation réalisée à des fins de promotion du prix.
- Le lauréat autorise les organisateurs à capter, à reproduire et diffuser son image à des fins de promotion.

#### **Article 16 – Dispositions générales :**

- Le fait de participer à ce concours implique l’acceptation pleine et entière des modalités de son règlement et des dispositions légales ainsi que des décisions du jury. Aucun recours fondé sur ses modalités, les conditions de son déroulement ou ses résultats ne seront admises.
- Les éléments communiqués par les candidats peuvent être utilisés notamment comme éléments de preuve dans le cadre de toute procédure ou action mettant en cause directement ou indirectement les organisateurs.
- La participation au «Diplo D’or BNP Paribas» est interdite à l’organisateur et aux membres du jury. Cette interdiction est valable pour les familles.

